



Communiqué de presse

CRISE DU COVID – 19 – MESURES EXCEPTIONNELLES :

Le dispositif « Impulsion Relance Normandie » évolue et devient « Impulsion Résistance Normandie »

Face à l'impact de la crise de la Covid-19 sur l'économie, la Région et les intercommunalités normandes ont lancé, en avril dernier, un dispositif baptisé « Impulsion Relance Normandie ». Ce dispositif exceptionnel permettait aux acteurs économiques locaux ne pouvant prétendre à une aide du Fonds national de solidarité Etat-Régions (FNS) de bénéficier d'une subvention d'un montant de 1 000 ou de 1 500 euros, financée à hauteur de 60 % par les intercommunalités et 40% par la Région. **16 entreprises de Granville Terre & Mer ont bénéficié de ce dispositif pour un montant global de 20 000 € dont 12 000 € de GTM.**

Afin d'apporter une aide directe aux entreprises subissant brutalement cette crise sanitaire prolongée, le dispositif « Impulsion Relance Normandie » évolue et devient « Impulsion Résistance Normandie ». Les élus régionaux ont approuvé les modifications du dispositif. Elles portent sur l'élargissement des conditions d'éligibilité pour cibler prioritairement les secteurs d'activité du tourisme, de la culture, du sport et de l'évènementiel, en se basant sur le N° SIRET.

Ces aides apportées sous forme de subventions forfaitaires sont portées à :

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié ;
- 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié ;
- 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés ;
- 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés ;
- et 5 000 € pour les entreprises ayant 4 salariés et plus.

Sont éligibles à ce fonds, les structures ci-dessus décrites, y compris celles créées depuis moins d'un an, qui ont perdu pendant les périodes de contraintes sanitaires :

- entre 30 % et 50 % du chiffre d'affaires pour les secteurs de l'annexe 1 du Fonds de Solidarité ;
- entre 30 % et 80 % du chiffre d'affaires pour les secteurs de l'annexe 2 du Fonds de Solidarité.

Impulsion Résistance Normandie s'appuie sur Granville Terre & Mer qui fait remonter dans les meilleurs délais les entreprises de leurs territoires susceptibles de bénéficier de cette extension du FNS.

Des aides d'urgence pour 2 031 entreprises normandes ont été votées pour un montant total de plus de 4,98 millions d'euros au titre du dispositif « Impulsion Résistance Normandie » lors de la commission permanente du mois de décembre.

Cofinancé par les intercommunalités (60 %) et la Région Normandie (40 %), ce dispositif exceptionnel est destiné aux entreprises de moins de 5 salariés des secteurs les plus en difficulté (culture, tourisme, sport et événementiel) dont les coûts fixes sont trop élevés pour faire face à une baisse de 50 % ou moins de leur CA et insuffisamment soutenues par le Fond National de Solidarité (FNS). Privilégiant une mise en œuvre rapide et équitable de ce dispositif exceptionnel, la Région Normandie s'est appuyée sur les intercommunalités qui ont identifié localement les entreprises fragilisées.

Sur le territoire de Granville Terre & Mer, ce sont 62 dossiers qui ont été éligibles, représentant 146 000 € de subventions dont 87 600 € de GTM et 58 400 € de la Région.

Les élus régionaux ont, par ailleurs, décidé de **prolonger le dispositif « Impulsion Résistance » jusqu'au 26 mai 2021 lors de la commission permanente du mois de février dernier.**

La somme consacrée à ce dispositif pour 2021 sera de 100 000 € pour Granville Terre & Mer et de 66 000 € pour la Région soit 166 000 € de plus pour l'économie locale.

Granville Terre & Mer a invité les entreprises susceptibles de pouvoir bénéficier du dispositif à remplir un dossier qui est pré-instruit avant d'être transmis à la Région.

Contact / renseignements pour les entreprises :

Service développement économique de Granville Terre & Mer
02 33 79 51 52
economie@granville-terre-mer.fr

Contacts presse :

Région Normandie : Charlotte Chanteloup - 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr
Granville Terre & Mer : Flavinie Genty – 07 50 64 34 71 – f.genty@granville-terre-mer.fr